
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Carcassonne qui informe de l'accueil des malades de l'armée dans leur hôpital, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Carcassonne qui informe de l'accueil des malades de l'armée dans leur hôpital, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 162-163;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35781_t2_0162_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Villemorand, 14 niv. II. Au présid^t de la Convention] (1)

« Les Républicains doivent trouver leur récompense dans l'accomplissement de leurs devoirs ; mais la manière de les remplir ajoute quelquefois à sa satisfaction particulière, un intérêt général. Les habitans de ce district qui fixèrent les regards de la Convention dans le mois de mai dernier par un recrutement de neuf cents hommes qui fut fait volontairement, habillés et en marche dans un mois et demi, viennent encore d'acquiescer de nouveaux droits à la reconnaissance nationale; instruits des besoins pressants de nos frères d'armes ils viennent à notre invitation de faire un don de deux mille cinq cents chemises et de quinze cent quarante trois paires de bas que nous nous sommes empressés d'adresser au magasin de l'armée des Pyrénées orientales.

Ce sont les mêmes qui ont mis fin aux troubles de la Lozère en arrêtant les auteurs et qui, avec un enthousiasme et un empressement que nous voudrions pouvoir vous peindre, donnent l'exemple des sacrifices en tout genre. »

CAMBED, J. BACH, BOUX, CANDOUR,
MEDAL, CAMERIS, LAUBIES.

4

La société populaire d'Aunay, département de la Charente-Inférieure, annonce à la Convention l'envoi de 58 marcs 3 onces 2 gros d'argenterie, provenant des églises du canton (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Aunay, 13 niv. II] (4)

« Citoyens,

La justice et l'humanité vous ont inspiré de naturaliser, chez nous, la liberté et l'égalité. Dès l'instant que vous les avez eu déclarées françaises, la sombre jalousie d'une Cour toujours rivale, s'est agitée. Un monstre qui en recèle tout le venin, multiplie ses ressources infernales pour nous ravir ce bienfait. Il dispose le crime à lui ménager ce triomphe par un accueil honorable au Palais de St James : là, ce ministre exécrationnel fait louer le perfide, récompenser le traître, secourir le conspirateur, applaudir au subtil empoisonnement, décorer l'heureux assassin. Ce système d'atrocités, dirigé contre notre bonheur, arme le bras du plus faible français. Les cris de la vengeance éclatent de toutes parts. Deux cent mille républicains sont prêts si vous l'ordonnez, à voler sur les bords de la Tamise. Ils ont juré de faire reconnaître les droits de l'homme au tyran anglais et à tous les scélérats couronnés. Ils ont juré d'immoler Pitt et ses infâmes satellites aux mânes de nos frères égorgés. Ils ont juré et ils jurent de briser tous les sceptres, de fouler aux pieds tous les diadèmes et de ne réserver qu'un trône pour la vertu.

(1) C 288, pl. 873, p. 1.
(2) P.V., XXIX, 112.
(3) Bⁱⁿ, 21 niv..
(4) C 289, pl. 892, p. 24.

Ils parcoureront avec constance, cette périlleuse carrière pendant que les pères de la patrie, après avoir purgé le sanctuaire des lois de la présence des froids amis du bien public, continueront jusqu'à la paix, leurs précieux travaux. Reprenez courage, ô vous les bienfaiteurs du genre humain ! mettez le comble à l'édifice de la raison et de la sagesse et vos noms seront inscrits, en lettres de feu, sur son frontispice. »

Paul Michel ARNAUD (présid. de la Sté popul. du canton d'Aunay), P. ARNAUD (secrét.),
GIRAUD (secrét.).

P.S. — Nous avons remis à la messagerie, le 11 nivôse, 58 marcs, 3 onces, deux gros d'argenterie, qui proviennent de la dépouille des églises de notre canton, que nous vous adressons.

5

La société populaire de la Haye (1), département d'Indre-et-Loire, fait part à la Convention de sa joie sur les victoires remportées par les soldats de la République sur ses ennemis (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Haye, 16 niv. II] (4)

« Citoyens législateurs,

Quand on prend part aux dangers de la Patrie, il est bien juste de participer à sa joie. C'est le droit des Républicains, c'est le droit des Sociétés populaires.

Mais ce seroit peu d'avoir ce sentiment, s'il restoit concentré. Que ne perdrait-il pas sans une explosion vive et forte ! Le notre, Citoyens, se dirige naturellement vers vous, qui êtes la source de nos triomphes. Sensibles à vos travaux, nous le sommes à vos succès : mais l'admiration doit faire place à nos félicitations et à l'allégresse. Il n'est point de bornes à nos transports.

Il n'appartient qu'aux poètes de chanter nos frères d'armes et leurs victoires sur les ennemis du dedans et du dehors. Quant à nous, Citoyens, nous payons notre tribut, en faisant connoître les belles actions, en inspirant du courage, en procurant aux guerriers des offrandes et des soulagemens et en rendant hommage à votre patriotisme et à votre énergie. »

FAUCON (secrét.), DRUNOZ (présid.),
THIERRY (secrét.).

6

La société populaire de Carcassonne adresse à la Convention nationale le procès-verbal de sa séance du 2 nivôse, duquel il résulte que, sur l'avis du transport des malades de l'armée des Pyrénées-Orientales, les bons citoyens, sur le vœu de la société, se sont empressés de se charger des enfans de la patrie et des vieillards infirmes gardés dans l'hôpital général civil, afin

(1) La Haye-Descartes.
(2) P.V., XXIX, 112.
(3) Bⁱⁿ, 21 niv..
(4) C 289, pl. 892, p. 28.

que cet édifice pût être converti en hôpital militaire (1).

Mention honorable, insertion entière au bulletin (2), et renvoi au comité d'instruction publique (3).

7

La commune de Mur-de-Barrez envoie à la Convention 110 marcs d'argenterie, partie de luxe, partie des églises; une once un gros et demi de bijoux en or; 28,257 livres en or et argent, trouvées enterrées dans des maisons suspectes (4).

La société populaire du même lieu offre 171 chemises, 247 paires de bas, et 18 sacs de distribution (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Extrait des registres de la Société jacobite, 6 niv. II] (7)

« D'après l'arrêté pris par la Société que tous les membres étoient invités à donner des bas, et chemises pour envoyer à nos frères d'armes qui sont aux frontières, les commissaires chargés de recevoir les dts objets ont rapporté qu'il leur avoit été déjà remis 171 chemises, 247 paires de bas et 18 sacs de distribution.

La Société pénétrée combien il est instant de venir au secours de nos frères, a unanimement arrêté que les mêmes commi^{tes} demeurent chargés de faire de suite l'envoi des susd^{ts} objets et de les adresser au garde magasin militaire de Toulouse, qu'expédition du présent arrêté sera envoyée aux comm^{tes} de la société et que pareille expéd^{tion} sera adressée au Ministre de la guerre. »

Collationné : BOS (v.p.), JOANY (secrét.).

8

Un citoyen de la commune de Sézanne offre une bourse contenant 80 jetons d'argent (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv.

(3) Voir ci-dessus, séance du 20 niv., n^o 17. Il semble que le renvoi au Comité d'Instruction publique, omis au P.V. du 20 niv., ait été rappelé le 21.

(4) La minute (C 288, pl. 873, p. 2) porte au lieu de « suspects » : « d'émigrés ou d'hommes suspects ». Voir le détail des espèces et objets, ci-après, même séance, pièce annexe I.

(5) P.V., XXIX, 112. Mention dans M.U., XXXV, 344; J. Sablier, n^o 1069; J. Lois, n^o 470; J. Fr., n^o 474.

(6) Bⁱⁿ, 21 niv.

(7) C 288, pl. 873, p. 14. En marge : « Bordereau : chemises : 171; bas : 247; sacs : 18 ».

(8) P.V., XXIX, 113. C 288, pl. 873, p. 2 (minute du p.v.). Mention dans J. Lois, n^o 470, p. 3; J. Sablier, n^o 1069; M.U., XXXV, 344; J. Fr., n^o 474.

(9) Bⁱⁿ, 21 niv.

9

Bernard de Saintes, représentant du peuple à Montbéliard, annonce à la Convention différents dons faits à la patrie par des citoyens du département du Haut-Rhin (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbéliard, 16 niv. II. Au présid^t de la Conv.] (3)

« J'ai eu raison, Citoyen président, de l'écrire que l'insertion au Bulletin du cadeau de 10.000 l. fait à la république par le juif Tréfons de Belfort, en ameneroit d'autres car le Bulletin ou est fait mention honorable de cette offrande n'a pas été plutôt parvenu à ce juif qu'il est venu ici larmoyant de joie faire un nouveau don à la patrie de pareille somme.

Je t'annonce encore que les communes de Colombier-Fontaine, Héricourt, Brevilliers, Echenans, Mandeur, Ste Marie, Vians, Busserolles et Montbéliard composées en majeure partie de protestants ont fait don à la patrie de leurs coupes ou calices, patenne, bondieux, saints, chandeliers etc. d'argent et de cuivre, et que je les autoriser (sic) à leur satisfaction à vendre les effets en bois et linges de leur temple au profit de leurs pauvres.

Que le c^m Mequillet, capitaine des grenadiers au 8^e bataillon du Doubs m'a fait passer sa ci-devant croix de St. Louis et toutes les vieilles pancartes qu'il tenoit du règne du tiran.

Que la Société populaire de Montbéliard a recueilli en dons patriotiques 449 chemises, 78 paires de bas, 15 paires de souliers que j'ai fait passer à notre brave armée du Rhin que j'ai sçu en avoir grand besoin; cette Société a encore des fonds qu'elle emploie à faire faire d'autres chemises et souliers.

Que la Société populaire de Besançon, indépendamment de plusieurs autres dons patriotiques, fournit deux cavaliers montés et équipés, et celle du village d'Héricourt en a fourni un qui se mesure déjà avec l'ennemi.

Que la vente des meubles de Wurtemberg s'élève à plus de 80 000 l. quoiqu'il ait enlevé 40 charrettes des plus précieux, et malgré la réserve des lits pour la troupe et du cuivre, fer, plomb et étain pour des canons.

Et qu'enfin le nouveau district de Montbéliard quoiqu'imprégné des vices de son ancien gouvernement marche le pas révolutionnaire et n'en cède plus à ses aînés.

Je désirerois que le Mont Terrible ou j'irai demain marchât aussi bien, je ferai mon possible pour l'y amener.

Salut et fraternité. »

BERNARD.

10

Les administrateurs du district de Blois annoncent à la Convention qu'ils ont remis à la

(1) P.V., XXIX, 112. Mention dans C. univ., 22 niv.; M.U., XXXV, 344; C. Eg., n^o 511, p. 83; J. Sablier, n^o 1069; Ann. patr., p. 1685; Ann. R.F., n^o 43; Abrév. univ., p. 1504; J. Fr., n^o 474.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. D'après ce texte, mention d'une ligne dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 76.

(3) C 288, pl. 873, p. 4.